



Gestion différenciée

De la ville d'Obernai

Pourquoi un plan de gestion différenciée

Conforter le positionnement de Obernai au concours des Villes et villages fleuris

- Un projet unique traité dans sa globalité
- Sensibilisation du public
- Un patrimoine végétal diversifié
- Une gestion environnementale
- Et une bonne organisation de l'ensemble



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Pourquoi un plan de gestion différenciée

Volonté des élus

- Maintenir ou faire évoluer le fleurissement
- Mise en place de décors événementiels
- Conserver l'attraction de la ville
- S'inscrire dans une gestion durable des espaces verts



Pourquoi un plan de gestion différenciée

Valoriser différents enjeux: environnementaux, sociaux et économiques

- **Amélioration du cadre de vie,**
- Sensibilisation et éducation à l'environnement pour le public,
- **Préservation de la faune et la flore locale,**
- Diminution de la pollution,
- **Suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires,**
- **Réduction de la consommation d'eau,**
- Valorisation des déchets verts,
- Optimisation des coûts (main-d'œuvre, matériels, carburant, fournitures...),
- **Optimiser la gestion des interventions sur site.**

La gestion différenciée

Code 1 : Espaces verts de prestige



Code 2 : Espaces verts structurés



Code 3 : Espaces verts spontanés



Code P : Terrains particuliers



Rôle de l'espace vert de prestige

Code 1

Participe à l'attractivité touristique et à la qualité de vie.

Entretien

Arbres

Les arbres en port libre ne subissent aucune intervention sauf la suppression du bois mort pour la sécurité, les arbres à port structurés subissent une ou plusieurs tailles de formation

Les feuilles mortes ne sont pas acceptées elles devront être évacuées.

Arbustes

Les arbustes et haies structurés sont taillés 2 à 3 fois par an et les arbustes libres annuellement de manière paysagère (maintien du port naturel).

Pelouses

Les pelouses sont tondues à une hauteur de 4 cm. La hauteur maximale des pelouses est de 7cm. Les petites fleurs spontanées type marguerite et pissenlit sont acceptées.

Sentier

Les sentiers sont entretenus 3 à 5 fois par an selon besoin et fréquentation du sentier, un complément en gravillon pourra être réalisé si nécessaire.

Pieds de massifs et pieds d'arbres

Ils sont nettoyés régulièrement par désherbage manuel. Le paillage (non recyclé) est possible sur certains massifs, les adventices ne sont pas tolérées.

Espaces minéraux perméables

Les espaces minéralisés perméables sont désherbés régulièrement. Ici les plantules sont acceptées jusqu'à une hauteur de 5 cm (plus haut ils devront être désherbés).

Arrosage

L'arrosage est mis en place pour les fleurissements saisonniers.

Propreté

Ces sites doivent toujours être propres le nettoyage est à faire dès que nécessaire.

CODE 1



CODE 2



Rôle de l'espace vert structuré		Code 2
Entretien	Arbres	<p>Participe à la qualité du cadre de vie</p> <p>Les arbres en port libre ne subissent aucune intervention sauf la suppression des bois mort pour la sécurité, les arbres à port structurée subissent une ou plusieurs tailles de formation</p> <p>Les feuilles tombées ne sont pas systématiquement ramassées, notamment dans les endroits où des problématiques de praticabilité ne sont pas présentes. Il sera possible de laisser les feuilles ou des tas de feuilles dans des endroits peu visibles et peu dérangeant pour le public.</p>
	Arbustes	<p>Les arbustes et haies en port structurés et libres sont taillés 1 fois par an.</p>
	Pelouses	<p>Les pelouses sont tondues à une hauteur de 4 cm. La hauteur maximale des pelouses est de 10 cm. Les petites fleurs spontanées type marguerite et pissenlit sont acceptées.</p>
	Sentier	<p>Les sentiers sont entretenus 2 à 3 fois par an selon besoin et fréquentation du sentier, un complètement en gravillon pourra être réalisé si nécessaire.</p>
	Pieds de massifs et pieds d'arbres	<p>Ils sont désherbés, mais les adventices sont provisoirement tolérées (jusqu'à 20cm de haut). Les adventices sont éliminées par une opération mécanique ou manuelle. Le paillage est le bienvenu sur certain massif et doit toujours rester indemne d'adventices.</p>
	Espaces minéraux perméables	<p>Ils sont désherbés régulièrement, ici les jeunes pousses sont acceptées jusqu'à une hauteur de 10 cm, plus haut ils devront être désherbés mécaniquement ou manuellement.</p>
	Arrosage	<p>L'arrosage est mis en place pour les fleurissements saisonniers dès que nécessaire.</p>
	Propreté	<p>Le ramassage des déchets est fait en fonction du besoin. L'endroit doit toujours être propre, mais une petite quantité de déchets est acceptée.</p>

CODE 3



Code 3	
Rôle de l'espace vert spontané	Ces milieux sont présents pour favoriser la biodiversité ou la préservation de certains milieux (ex : prairies sèches). Ils servent de refuge pour la faune. Ils représentent aussi en grande partie les îlots de fraîcheur.
Entretien	Les arbres ne subissent aucune intervention sauf en cas de problème de sécurité. Les feuilles mortes ne seront pas ramassées.
Arbres	Les arbustes présents sur ces sites sont laissés en libre évolution, seul ceux proches de terrains agricoles ou de sentier sont réduits occasionnellement.
Arbustes	Les friches sont entretenues par retrait des ronces et les petits ligneux non intéressant pour le milieu.
Friches, prairies	Les prairies ou zones enherbées sont entretenues une fois par an sous forme de broyage ou de fauchage tardif.
Bords de chemin ruraux	Les abords sont coupés 1 à 2 fois par an pour l'accès des engins agricoles.
Sentier	Les sentiers sont entretenus selon nécessité afin qu'ils soient praticables et sécurisés.
Arrosage	Pas d'arrosage
Propreté	Selon nécessité

CODE P

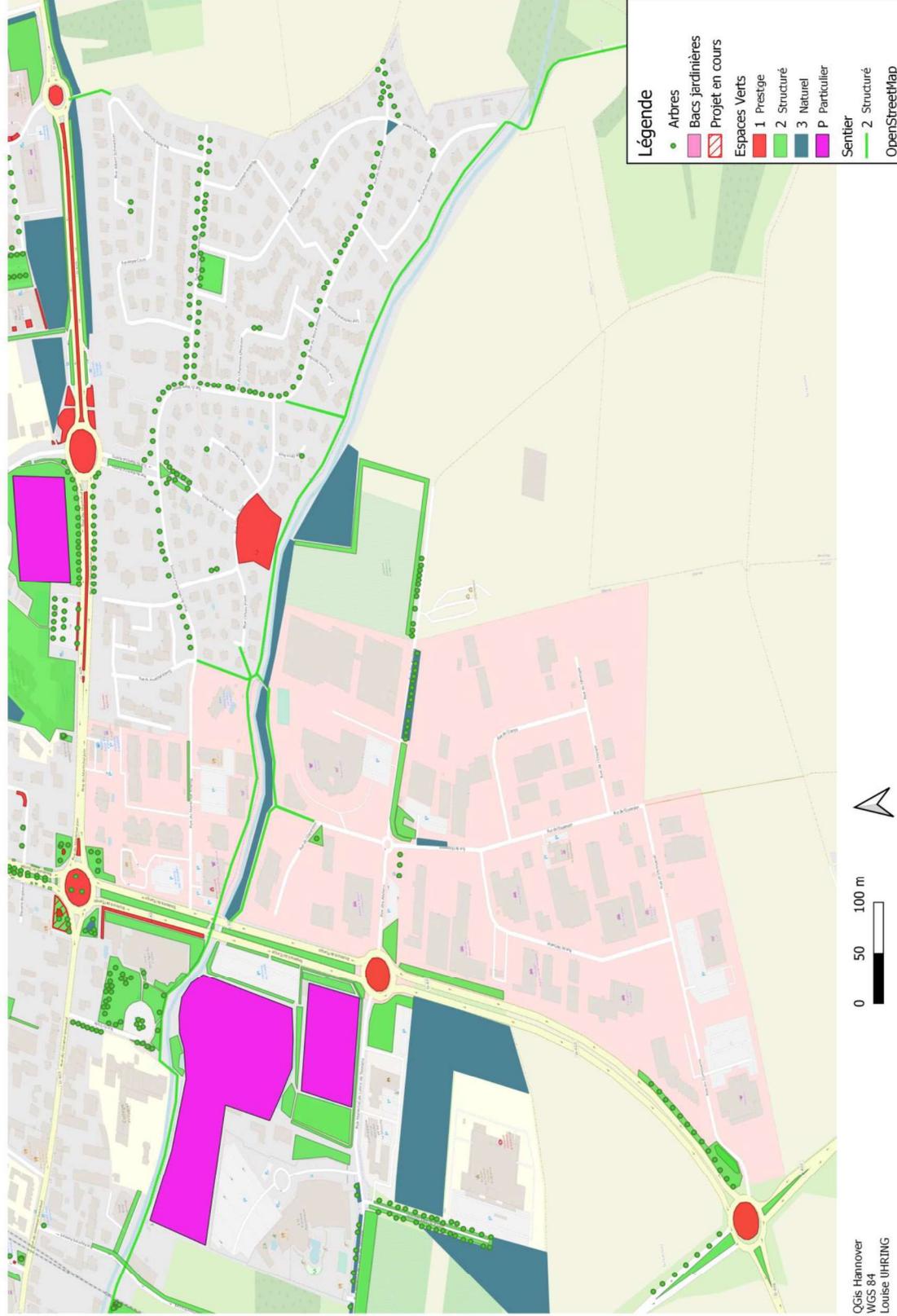


Rôle des terrains particuliers		Code P
Entretien	Arbres	<p>Ces espaces sont gérés afin que les différents sites soient praticables et sécurisés, de manière à pouvoir accueillir du public dans de bonnes conditions. Les terrains particuliers sont emmenés vers une gestion zéro phyto, avant 2022 pour les cimetières et avant 2025 pour les terrains de sport.</p> <p>Les arbres en port libre ne subissent aucune intervention sauf la suppression du bois mort pour la sécurité, les arbres à port structure subissent une ou plusieurs tailles de formation</p> <p>Les feuillies ne sont pas acceptées elles devront être évacuées.</p>
	Arbustes	<p>Les arbustes structures sont tailles 2 à 3 fois par an et les arbustes libres annuellement de manière paysagère (maintien du port naturel).</p>
	Gazons, pelouses	<p>Les gazons sportifs sont maintenus à une hauteur de 3 à 4 cm. Des opérations ponctuelles sont réalisées, comme le regarnissage, carottage, décompactage, défouillage, sablage, roulage, déplacement, analyse du sol, amendement. Les pelouses quant à elles, sont maintenue à une hauteur de 5 à 7 cm.</p>
	Pieds de massifs et pieds d'arbres	<p>Ils sont nettoyés régulièrement par désherbage mécanique ou manuel en fonction de la situation</p>
	Espaces minéraux perméables	<p>Les espaces minéralisés perméables sont dés herbés régulièrement ici les plantules sont acceptées jusqu'à une hauteur de 3 cm (plus haut ils seront dés herbés).</p>
	Arrosage	<p>L'arrosage est mis en place pour les gazons sportifs dès que nécessaire.</p>
	Propreté	<p>La propreté des sites est maintenue et adaptée en fonction de la fréquentation.</p>

Carte de la codification zone roselière et commanderie



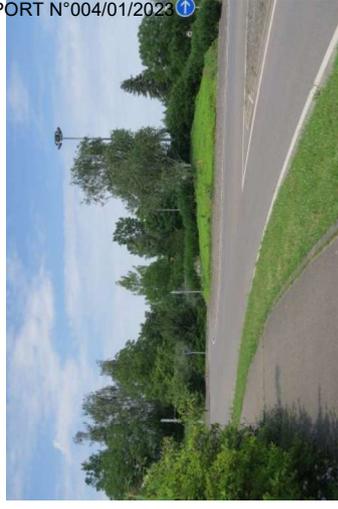
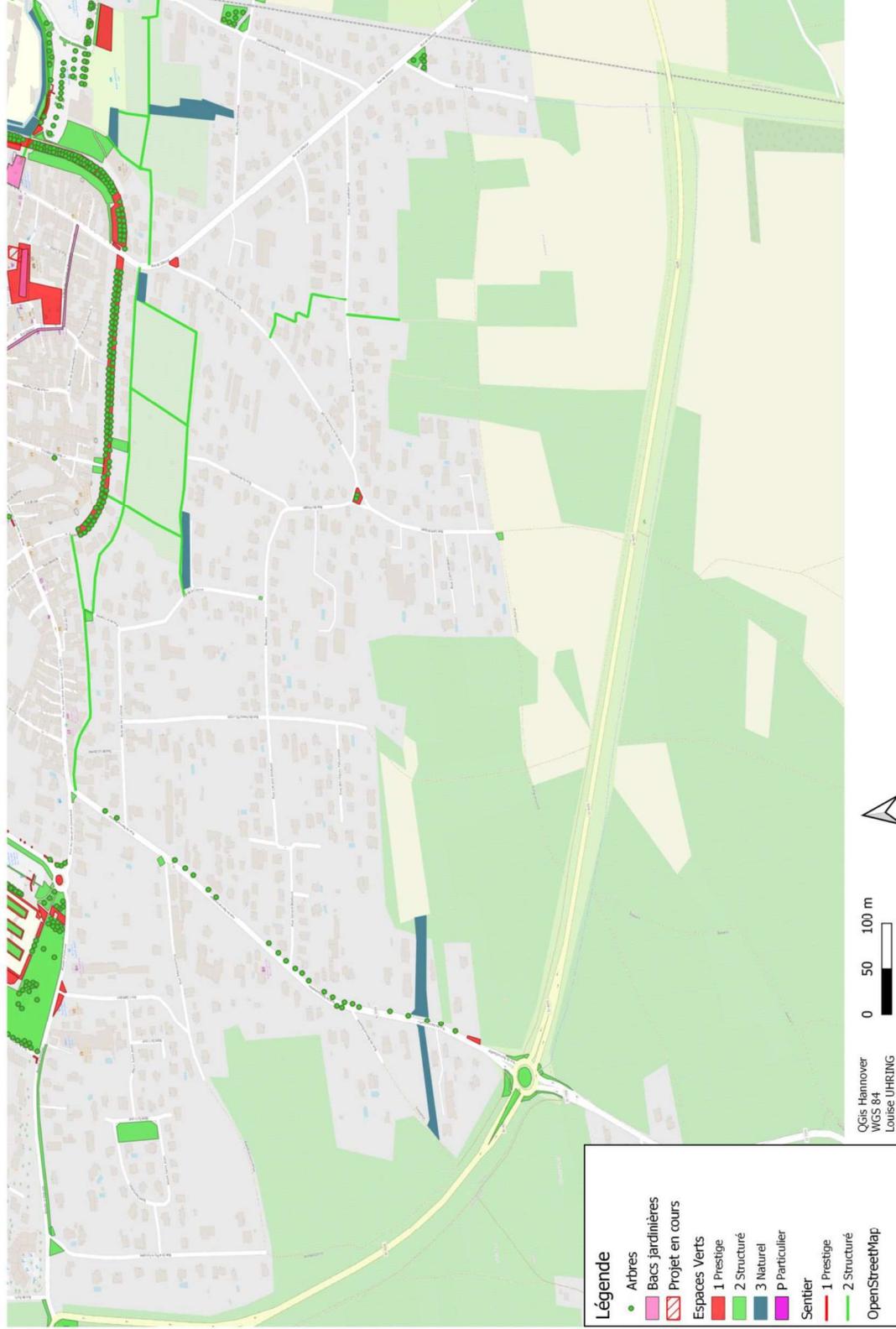
Carte de la codification Z.A Sud



QGIS Hannover
WGS 84
Louise UHRING



Carte de la codification zone Sud



Carte de la codification zone Parc du forum

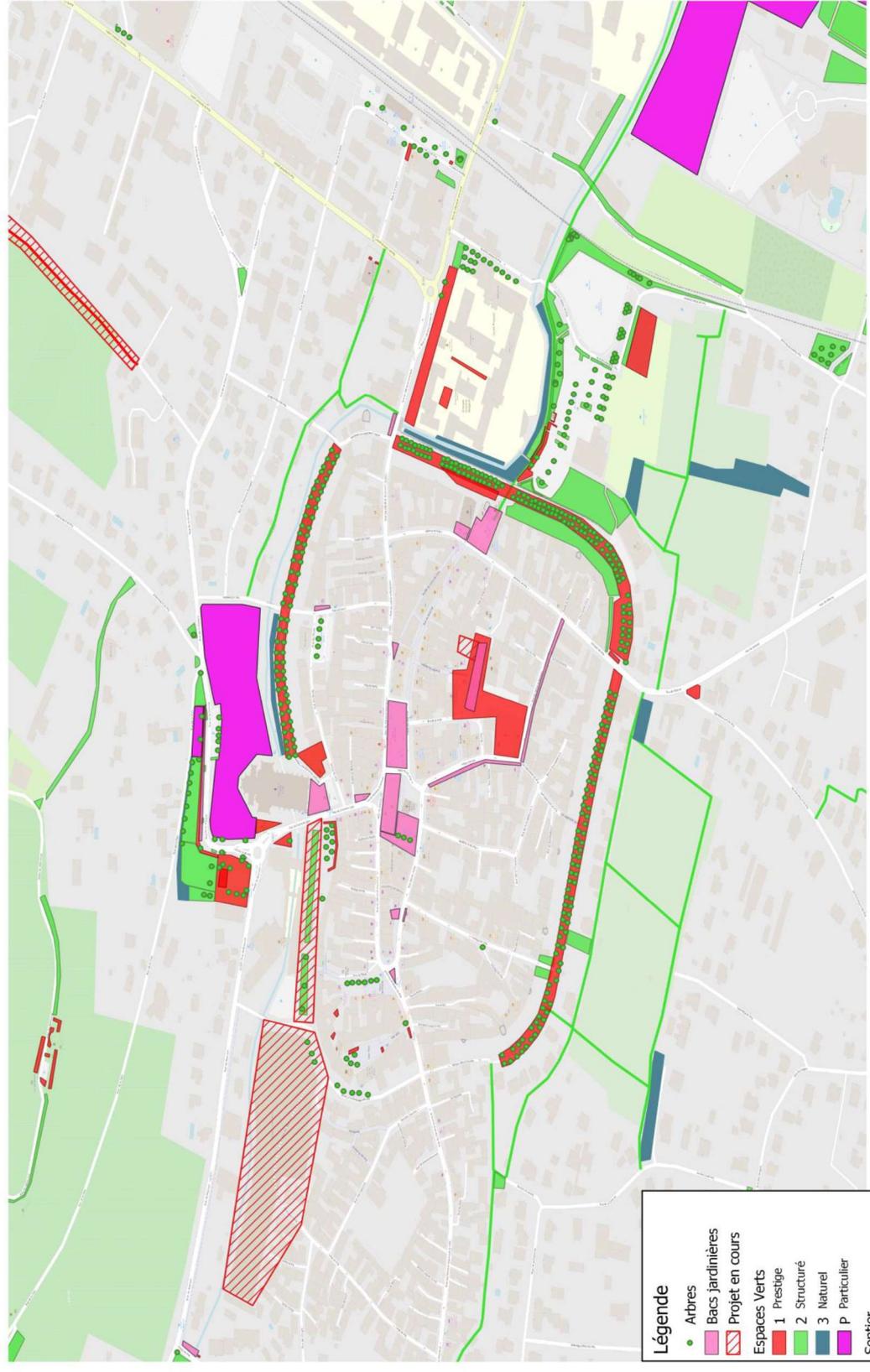


Carte de la codification zone Parc de Hell





Carte de la codification zone centre ville



Légende	
●	Arbres
■	Bacs jardinières
▨	Projet en cours
Espaces Verts	
■	1 Prestige
■	2 Structuré
■	3 Naturel
■	P Particulier
Sentier	
—	1 Prestige
—	2 Structuré

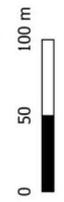
0 50 100 m

QGIS Hannover
WGS 84
Louise UHRING

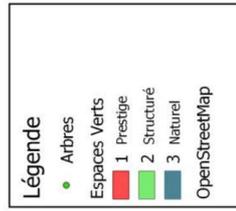
Carte de la codification zone du Thall



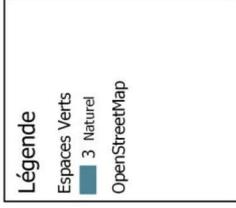
QGis Hannover
WGS 84
Louise UHRING



Carte de la codification zone industriel Nord et Immerschenberg



QGIS Hannover
WGS 84
Louise UHRING



ANNEXE AU RAPPORT N°004/01/2023

Où va nous mener le plan de gestion

- Evolution du fleurissement
- Economie d'eau
- Valorisation des déchets verts
- Planification générale
- **Optimisation des moyens Humains et Matériels**
- **Evolution des activités de propreté et du balayage mécanique**

Suivi du plan de gestion

- Remontée des informations par les agents acteurs du projet
- Coordination et planification par le chef d'équipe
- Mise à jour du plan de gestion selon nécessité
- **Bilan annuel**

Merci

